

engagez-vous dans l'armée et apprenez un métier tout en étant rétribué. Si c'est pour ces raisons que nos jeunes gens s'engagent, pourquoi parler alors de forces armées? Pourquoi ne pas proposer ces crédits comme étant destinés à des écoles de métiers ou à une armée de professionnels ou encore à permettre à nos jeunes gens de voyager et de parcourir le monde? Pourquoi parler de défense si c'est pour les raisons que je viens d'énumérer qu'ils s'engagent?

On semble s'inspirer du principe suivant: nous ne vous demandons pas de vous engager dans l'armée afin de vous battre pour le pays que vous aimez, mais pour que vous puissiez voir le monde, vous faire une carrière ou encore apprendre un métier. Si c'est à ce point là que nous en arrivons, j'estime que nous donnons à la jeune génération l'impression que le Canada ne vaut pas grand chose. Je suis un patriote, un Canadien. J'ai foi en mon pays comme nous tous, je pense, car le Canada est, à mon avis, un des plus grands pays du monde et ses habitants comptent parmi les plus grands peuples de la terre. Toutes nos réclames, toutes nos pensées et toutes nos paroles devraient s'inspirer de notre fierté nationale et avoir pour objet d'exalter notre nation, de proclamer son importance et de faire honneur aux principes qui nous guident et qui sont bien supérieurs à l'exposé d'une doctrine engendrant un état d'esprit qui nous assujétirait à quelque autre forme d'organisation internationale.

Je tiens à donner lecture d'un bref passage du discours prononcé par le ministre et que je relève à la page 1148 du *hansard* du 3 avril 1952. Je cite:

Nous en sommes venus à considérer les peuples membres de l'OTAN non pas comme des étrangers, mais comme des associés qui ont un intérêt commun à faire face à un danger commun en vue d'assurer une sécurité commune.

Les jeunes Canadiens doivent en venir à trouver tout aussi naturel de prendre leur place à nos frontières en Allemagne ou en Europe qu'il l'est pour eux d'accepter un emploi aux confins du Canada. Dans les deux cas, il s'agit des débuts d'un service d'aventures, qui élargissent les horizons; dans les deux cas, il s'agit de gagner des fonds qui pourront servir à poser de meilleures bases à une carrière future.

Je trouve à redire à cela. C'est peut-être exact jusqu'à un certain point, mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous levons une armée. Comprenons-le bien.

Je tiens à dire quelques mots au sujet d'une question un peu différente, à savoir les dépenses relatives à la défense. Je suis sûr que nous nous réjouissons tous de ce que le comité des dépenses pour la défense sera institué au cours de la présente session en vue d'étudier les dépenses relatives à la défense et de formuler des vœux au sujet des épargnes possi-

[M. Hansell.]

bles. Cependant, je ne crois pas que les attributions de ce comité soient assez vastes. Le comité doit borner son activité à l'examen des dépenses relatives à la défense nationale et de tous les engagements de dépense encourus à ce titre depuis le 31 mars 1950. Mais il est un autre passage des attributions qui, à mon sens, est significatif. De temps à autre le comité doit faire rapport de ses observations et signaler, en particulier, les économies, compatibles avec l'exécution du programme arrêté par le Gouvernement, qu'on peut réaliser.

Cela veut dire simplement, pour qui sait lire avec soin, que le comité peut examiner toutes les dépenses, mais qu'il ne doit pas critiquer le programme du Gouvernement. A mon avis cependant, c'est encore plus important que l'examen des dépenses. Les attributions du comité sont les mêmes que celles d'un comité des comptes publics. Il peut constater qu'il est possible d'économiser quelques dollars ici et là, et je suis parfaitement sûr que le Gouvernement ne s'attend pas que le comité trouve beaucoup à redire aux dépenses; toutefois, si le comité est d'avis qu'un renversement ou une modification du programme, ou l'adoption d'un programme différent, peuvent entraîner des économies de plusieurs millions de dollars, il se trouvera paralysé dans son examen sous prétexte qu'il s'agit de questions d'ordre administratif. C'est là qu'il est possible, à mon avis, de réaliser des économies ou de tirer meilleur parti des dépenses.

Le Gouvernement n'a pas besoin d'avoir peur que les comités mettent à jour des dépenses insoupçonnées. Nous avons l'auditeur général et d'autres qui sont censés surveiller les dépenses.

Le Gouvernement craindrait un examen critique de ses programmes. Je doute fort que le comité puisse se renseigner bien à fond sur les dépenses car je suis d'avis que le Gouvernement ne prise guère une telle enquête.

J'ai été quelque peu étonné de constater que l'opposition officielle ne souligne pas ce point. Je suis porté à croire qu'il n'y a peut-être pas de différence fondamentale entre le programme du Gouvernement et celui de nos amis conservateurs. Je suis parfaitement convaincu qu'en général il n'y a aucune différence entre les deux. Le chef de l'opposition peut bien fustiger le Gouvernement, l'accuser de trop dépenser là, de ne pas épargner assez ici. Je me borne à lui dire que s'il siégeait du côté du Gouvernement, il serait bien contraint de dépenser de telles sommes là, de telles sommes ici et il lui faudrait réunir les fonds nécessaires de la même manière que le Gou-